



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

6^e Critérium de VOILE J80 de la LIGUE OUEST

Dimanche 22 Juin 2025
LORIENT (Morbihan)

Référence : Convention avec la Fédération Française de Voile en date du 16 septembre 2021

Annexe 1 : Plan d'accès

Annexe 2 : « Le développement durable pendant une manifestation »

Annexe 3 : Avis de course

1. GÉNÉRALITÉS

Le 6^e critérium de voile monotype habitable J80 de la ligue Ouest aura lieu le dimanche 22 juin 2025 à Lorient avec le concours du Club Nautique Marine Lorient.

Ce 6^e critérium ligue Ouest de la FCD se déroulera durant la « Coupe de l'Amiral » sur lequel un classement ligue Ouest sera extrait. Les clubs FCD concourent à la fois pour le classement FFVoile et ligue Ouest pendant cette compétition.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. Club Organisateur : CNM Lorient

2.2. Responsable

Morgane DJENANE - 02 97 12 41 26 - secretariat.clubnautique@cmml.fr

2.3. Conseiller technique sportif voile Lorient

François AYOUL

2.4. Condition de participation

Aucun compétiteur n'est admis à s'inscrire et à participer au critérium s'il n'est pas en possession de la licence de la FCD 2024-2025 et FFV 2025.

Le rachat de franchise est fortement conseillé à prendre auprès de votre espace personnel.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement d'inscription.

Les participants se conformeront à la note d'organisation de la coupe de l'Amiral 2025, ainsi qu'au règlement permanent et à l'avis de course.

2.5. Mise à disposition des voiliers J80

Le Club Nautique Marine Lorient, mettra gratuitement le prêt d'un voilier au club qui fera le déplacement.

2.6. Équipage

L'équipage est composé de 3 licenciés minimum à bord, dont le chef de bord.

Un émetteur/récepteur VHF est obligatoire pour chaque équipage mais non fourni par le CNMB. Chaque concurrent devra venir obligatoirement avec son équipement individuel de flottabilité.

2.7. Remise des prix

La remise des prix aura lieu à 18h00 à la villa Kerlilon, villa de l'Amiral à Larmor-Plage.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Accueil

Vérifier et/ou demander les autorisations d'accès sur la base des commandos fusiliers marins pour les participants.

À partir de 8h00 à la Marina du commando PONCHARDIER de la BASEFUSCO.

Horaires : **Dimanche 22 juin 2025, de 08h00 à 09h00.**

- Remise des Instructions de Courses.
- Confirmation de la composition effective de l'équipage.
- Briefing pour la zonz de navigation

En dérogation des règles de classes J80, il n'y aura pas de pesées d'équipage.

Jour de course : Heure du 1^{er} signal d'avertissement 09h30.

3.2. Hébergement

12 chambres sont préréservées au cercle mixte de Lorient pour les participants le samedi 21 juin 2025. Le prix de la chambre est de 45 €, à charge des participants.

Adresse du Cercle Mixte : Rue de la Cale Orry, 56100 Lorient - 02 97 12 08 00

3.3. Restauration

Repas du 21 juin, à la charge des participants.

Petit déjeuner du dimanche 22 juin, pris en charge.

Repas du dimanche 22 juin midi, pris en charge.

3.4. Jury technique

Afin de contrôler la régularité de l'épreuve un jury technique est composée par la FFV qui organise cette épreuve.

3.5. Récompense

- Équipage 1^{er} : une coupe + 5 médailles or
- Équipage 2^e : 5 médailles argent
- Équipage 3^e : 5 médailles bronze

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

3.6. Santé

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé répondra aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil. Il est assuré par le SDIS 18 et le SAMU.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1. Licences et documents

Chaque participant devra être en possession de ses licences FCD 2024-2025 et FFV 2025 pour la compétition.

4.2. Engagement

Le nombre d'équipage n'est pas limité. Un équipage se compose de 4 ou 5 membres au maximum.
Âge minimum : 19 ans

4.3. Droits de participation

30 euros par bateau.

4.4. Procédure d'inscription

Via l'application SYGEMA de votre club **avant le 15 juin 2025**.

Une facture correspondant aux nombres de bateaux sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue Ouest.

ATTENTION, à l'issue de votre inscription via SYGEMA, prendre contact avec le secrétariat du CNM Lorient pour l'accès sur la base des commandos.

4.5. Financement

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest avec copie au trésorier : tresorier@ligueouest-fcd.fr, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest.

4.6. Assurance

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR).

4.7. Droit d'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 2.

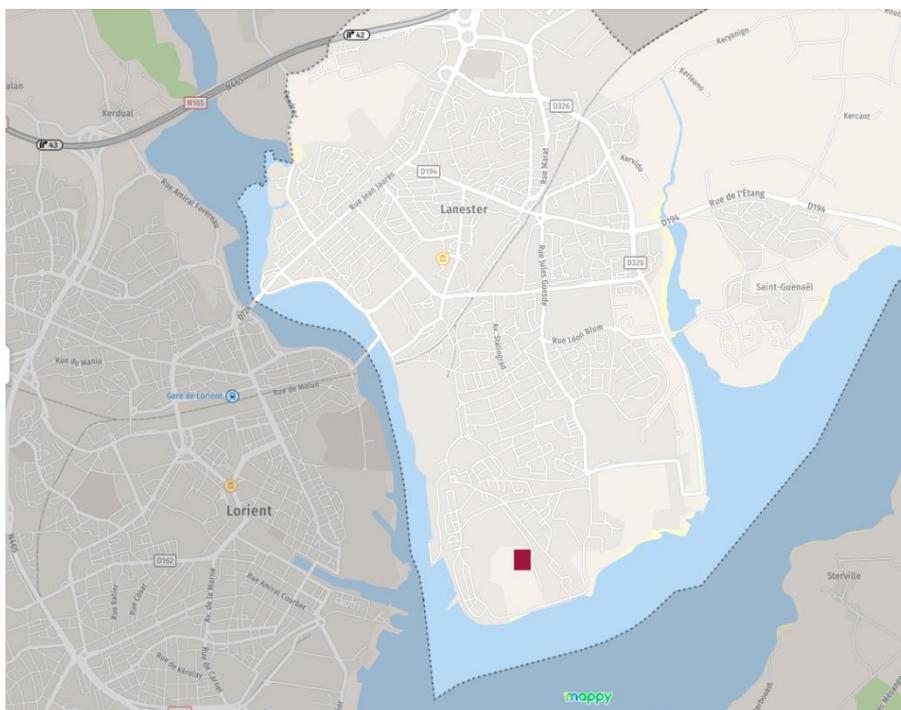
Angélique GAUTIER
Présidente de la ligue Ouest FCD

Destinataires (par courriel)

- Présidente de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur LO
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD

ANNEXE 1

Plan d'accès, base des commandos fusiliers marins
BASEFUSCO, rue Ingénieur Général Stoskopf
56600 LANESTER



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

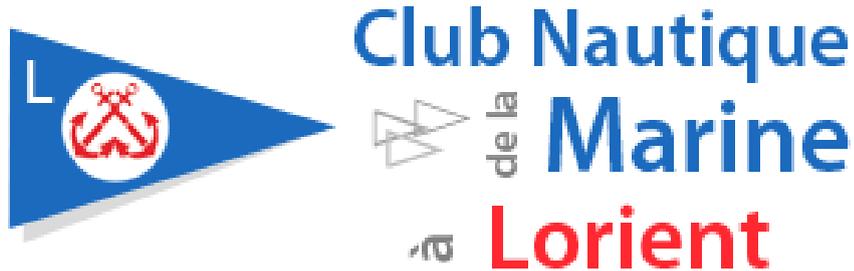
- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028

Habitable

<COUPE DE L'AMIRAL>
<CLUB NAUTIQUE MARINE A LORIENT>
<5B>
<DIMANCHE 22 JUIN 2025>



1. RÈGLES

La compétition est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV-2025/2028)*
- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et les chartes de la FFVoile.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le vendredi 20 juin de 16h00 à 19h00 et le samedi 21 juin de 9h00 à 12h30 au secrétariat du club nautique de Lorient au 06 rue de la cale Orry 56100 Lorient.

3. COMMUNICATION

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

- Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription jusqu'au 21 juin 12h30
Montant : 30 € par bateau

6. PROGRAMME : Mise à disposition du comité de course à 10h00

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après <16H00>.

7. LIEU

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course : Courreaux de Groix.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10. ARBITRES FFV DESIGNES

Président du comité de course : Marc Hallais

Président du jury : François Lozachmeur